



ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE - 2022

Solde de 13 % affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale :

SIREN :

Adresse

Adresse complément :

Code postal : Ville :

CONTACT DANS VOTRE ENTREPRISE

Nom : Prénom :

Téléphone :

Mail :

CALCUL DES 13 % DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Montant de votre masse salariale 2021 :

Taxe d'apprentissage 0,68 % de votre masse salariale :

13 % de votre taxe d'apprentissage :

Versement de la totalité des 13 % : Versement partiel des 13 % :

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT AU PROFIT DU LYCEE LA PROVIDENCE

Code UAI : 0061852F ou 0060715V

MODES DE REGLEMENT

Par Chèque libellé : LPTP LA PROVIDENCE

Par Virement SOCIETE GENERALE IBAN FR76 3000 3009 5000 0372 6177 940/BIC : SOGEFRPP

Merci de bien vouloir indiquer le libellé : TA 2022

AU PLUS TARD LE 31 MAI 2022

Un reçu libératoire vous sera envoyé à réception de votre versement

